



Réservé à l'Aide financière aux études

La présente annexe doit être remplie par les parents ou le répondant de l'étudiant. Le répondant est la personne qui s'est engagée à subvenir aux besoins de l'étudiant au moment de l'obtention de son statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée. Il ne s'agit pas d'un tuteur, mais du répondant en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

L'étudiant n'est pas admissible au Programme de prêts pour études à temps partiel si ses revenus additionnés à ceux de ses parents ou de son répondant sont supérieurs à 50 000 \$.

IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT

Nom

Code permanent attribué par le Ministère

Prénom

1 Garde de l'étudiant (guide, page 10)

Voir la page 10

Indiquez chez qui l'étudiant réside ou a résidé en dernier. Les deux parents Le père La mère Le répondant

2 Identité des parents ou du répondant

Le répondant (homme ou femme) doit utiliser les espaces réservés au père.

PÈRE OU RÉPONDANT

Nom

État civil

Prénom

- Célibataire Divorcé Marié ou uni civilement
 Veuf Séparé légalement Séparé de fait

Numéro Rue

Rue (suite) Appartement

Municipalité

Si vous avez changé d'état civil depuis le 1^{er} mai 2008, inscrivez la date du changement. A M J

Prov. Pays

Numéro d'assurance sociale Date de naissance A M J

Code postal Ind. rég.

Numéro de téléphone

Courriel (facultatif) : _____

MÈRE

Nom

État civil

Prénom

- Célibataire Divorcée Mariée ou unie civilement
 Veuve Séparée légalement Séparée de fait

Si votre adresse est la même que celle du père, cochez la case suivante.
Sinon, l'inscrire ci-dessous.

Numéro Rue

Rue (suite) Appartement

Si vous avez changé d'état civil depuis le 1^{er} mai 2008, inscrivez la date du changement. A M J

Municipalité

Prov. Pays

Numéro d'assurance sociale Date de naissance A M J

Code postal Ind. rég.

Numéro de téléphone

Courriel (facultatif) : _____

3 Revenu des parents ou du répondant (guide, page 10)

En l'absence de revenu, vous devez inscrire « 0 » (zéro).

a Revenu déclaré à Revenu Québec

Revenu total inscrit à la ligne 199 de votre déclaration de revenus du Québec pour l'année d'imposition 2007.....

PÈRE (ou répondant)

MÈRE

(Montants arrondis au dollar le plus près)

_____,00 \$ _____,00 \$

Si vous n'avez pas présenté de déclaration de revenus pour 2007, inscrivez le montant total des revenus que vous avez gagnés au Québec pour cette période.

_____,00 \$ _____,00 \$

Si vous déclarez des revenus dans une autre province ou un autre pays (revenus qui ne sont pas déclarés à Revenu Québec), inscrivez le montant total de ces revenus en devises canadiennes.

_____,00 \$ _____,00 \$

b Revenu total pour l'année d'imposition 2008

Vous et votre conjoint devez inscrire le total des montants reçus et à recevoir tels qu'ils seront déclarés à Revenu Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 (ligne 199 de la déclaration de revenus du Québec).

PÈRE (ou répondant)

MÈRE

(Montants arrondis au dollar le plus près)

_____,00 \$ _____,00 \$

Inscrivez le total des montants que vous avez reçus et que vous prévoyez recevoir et déclarer dans une autre province ou un autre pays pour l'année 2008. Ce montant doit être en devises canadiennes.

_____,00 \$ _____,00 \$

Voir la page 10

4 Signature des parents ou du répondant (guide, page 10)

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Signature du père : _____

Date : _____
A M J

Signature du répondant : _____

Date : _____
A M J

Signature de la mère : _____

Date : _____
A M J

En vertu du paragraphe o) de l'article 69.1 de la Loi sur le ministère du Revenu, l'Aide financière aux études comparera les revenus déclarés dans la section 3 avec ceux que vous avez déclarés à Revenu Québec.